



SDM Informations

Bulletin édité par l'association
Sauvegarde des Mesnuls



Villa gallo-romaine de la Millière



Lavoir rue de Beauregard



Conteneur pour déchets verts



Trafic sur la RD 191

« Protéger le Patrimoine, respecter l'Environnement ? »

L'éditorial

Pendant de nombreuses années, la SDM a animé le site de la villa gallo-romaine de la Millière pendant les journées du Patrimoine. Depuis la disparition de son inventeur et de l'association qu'il présidait, le site n'est plus entretenu et retourne petit à petit à l'état sauvage. Pourtant, la SDM a alerté à plusieurs reprises la Municipalité, l'APSAD (Association pour la Promotion du Site Archéologique de Diodurum) et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de cette situation. En effet, nous considérons que le Patrimoine des Mesnuls ne se limite pas au Château, à l'Eglise et à l'Allée des Tilleuls. Aujourd'hui la villa gallo-romaine de la Millière, demain les pavés sur la Route Départementale 191 ?

En ce qui concerne celle-ci, des nouveaux Mesnulois s'étonnent que des poids lourds venant du nord ou du sud de l'Europe passent par les Mesnuls. Ils ne sont pas les seuls ! La SDM vous tient régulièrement informés des démarches qu'elle effectue sur ce dossier (courriers aux autorités compétentes, réunions d'information, propositions de solutions alternatives). Mais il arrive un moment où ce dossier doit être traité au bon niveau si nous ne voulons pas que notre Environnement ne se dégrade encore plus.

Francis Dazin
Président de la SDM

Septembre 2012

La vie de l'Association

Rencontres avec les élus

La SDM était présente lors des séances du conseil municipal du 16 décembre 2011 et 13 avril 2012 qui ont abordé entre autres des dossiers liés à l'environnement comme le schéma départemental de coopération intercommunale, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les sentes.



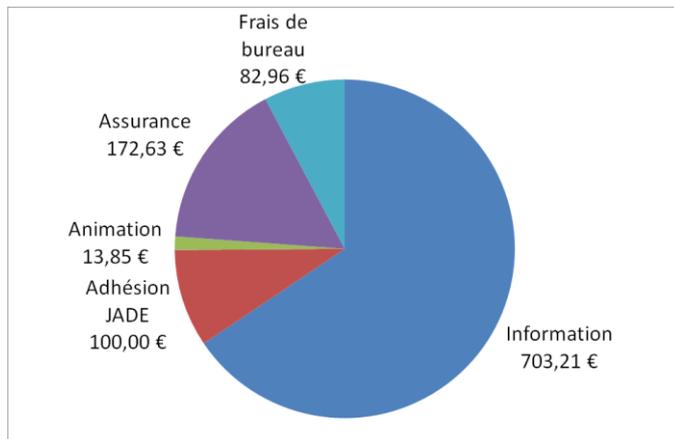
La SDM a été invitée à la réunion de la commission Travaux-Sécurité du 7 mai et à la réunion d'information des riverains du 21 septembre concernant le trafic sur la RD 191.

Courrier

La demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement de la SDM a été refusée par les services de la préfecture des Yvelines suite à la suppression des agréments à portée géographique communale ou intercommunale. En effet, seuls subsistent les agréments à portée départementale, régionale ou nationale. Cette décision a-t-elle pour objectif de limiter l'action des associations locales ?

Assemblées Générales

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SDM s'est tenue le samedi 24 mars à la Maison du Jardinier. Les résultats financiers de l'année 2011 sont présentés ci-après. Les recettes, d'un montant de 1079,00 €, proviennent exclusivement des adhérents puisque depuis 2007, la SDM ne sollicite plus de subvention auprès de la Mairie ; les dépenses, d'un montant de 1072,65 € sont détaillées ci-dessous. L'information (bulletin, flash-info) représente presque 70 % du budget.



Bien que le résultat financier soit satisfaisant, les participants ont convenu que le nombre d'adhérents n'était pas à la hauteur d'une association comme la SDM, connue et reconnue au-delà de la commune. Aussi, si vous n'avez pas reçu votre carte d'adhérent, n'hésitez pas à venir nous rejoindre en remplissant un bulletin d'adhésion, afin de nous conforter dans nos activités.

La réunion a été l'occasion de passer en revue les projets et actions en cours : trafic sur la RD 191, projet de Voies Vertes, Plan Local d'Urbanisme, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse...

La SDM fait aussi partie du collectif JADE (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement) qui regroupe une douzaine d'associations du canton et de ses environs. Ce collectif aborde des dossiers locaux comme le projet d'antenne relais de téléphonie mobile aux Mesnuls, le projet de dépôt de déchets inertes du BTP à Galluis, l'abattage d'arbres à Grosrouvre, le projet d'aménagement d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à Jouars-Pontchartrain... mais aussi intercommunaux comme le projet de liaison Seine Aval – Saint Quentin en Yvelines, le schéma départemental de coopération intercommunale, la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Schéma Régional Eolien (SRE)...

Pour en savoir plus : www.jade-asso.fr

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 20 avril afin de constituer le bureau :

Président **Francis Dazin** Secrétaire **Roger-Daniel Henry** Trésorier **Claude Prouillet**
Conseillers **Yolande Jaume, Pierre Barroin, Jean-François Moreaux, Michel Tayals, Alain Provost**

Forum des associations

Le forum des associations a été l'occasion d'aborder des sujets comme le classement en forêt de protection du massif de Rambouillet et la situation des chemins et des sentes.

Journées du Patrimoine

La SDM a mis à la disposition du responsable du Château la vidéo-découverte de celui-ci et les photos associées.

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres des Associations près de la Mairie ou site de l'association : www.sdm-lesmesnuls.com

Notre Patrimoine

Le Château, l'Église, l'Allée des Tilleuls font partie du patrimoine des Mesnuls. Mais il existe aussi d'autres éléments du patrimoine qui contribuent à la qualité des paysages, du bâti, des formes urbaines et qui méritent d'être protégés. Ces éléments peuvent se décomposer ainsi :

Le patrimoine bâti

Les bâtiments ou séquences remarquables

Ces édifices ou séquences bâties très visibles marquent le paysage urbain. Leur conservation dans l'aspect actuel est souhaitable.

Les chaumières

Les chaumières très nombreuses sont le témoignage d'un bâti très ancien. Elles participent à l'ambiance rurale du territoire. La conservation est primordiale.

Le petit patrimoine vernaculaire¹

Sa conservation et sa mise en valeur sont à encourager.



Exemple de petit patrimoine vernaculaire : le lavoir rue du Moulin

Le patrimoine naturel

Les arbres remarquables

Ces éléments végétaux très visibles marquent fortement le paysage.

Les haies – bosquets et le massif boisé

Les haies et bosquets structurent le paysage et la campagne. Ils contribuent à la qualité des paysages et ont une fonction primordiale pour le maintien de la faune sauvage.

Les points de vue

Ils contribuent à la qualité des paysages de la commune.

Les milieux humides

Les milieux humides ont sur le territoire de la commune diverses origines. Ceux proches des cours d'eau correspondent à des zones

potentielles d'extensions en cas de crues, les autres souvent des mares, plus en retrait des rivières, proviennent de sources.

Nota : cet article a été rédigé sur la base des travaux menés par une commune voisine dans le cadre de l'élaboration de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).



Exemple de séquences remarquables : le centre-village

Les murs

Les murs ont une vocation multiple. Ils participent à l'alignement, ils ont souvent un rôle de soutènement, parfois ils délimitent des propriétés entre elles, ils structurent et composent l'espace urbain ancien. Ils sont à conserver.



Exemple d'arbres remarquables : les chênes chemin Foulain

¹ **Vernaculaire**, du latin *vernaculum*, « indigène » : l'architecture vernaculaire, propre à une région et à une époque données.

Notre Environnement

Trafic sur la RD 191

Au vu des difficultés rencontrées pour mettre en place un itinéraire de remplacement pour les poids lourds uniquement basé sur leur tonnage, la SDM a cherché dans la réglementation existante des exemples de restrictions qui pourraient s'appliquer aux Mesnuls. Ces exemples sont complétés de questions que l'on pourrait se poser.



Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué.

Question : le sol et le sous-sol pas très stables supporteront-ils le passage récent de 40 à 44 tonnes du poids total autorisé en charge, sans obligation de 6^{ème} essieu ?



Accès interdit aux véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensemble de véhicules dont la longueur est supérieure au nombre indiqué.

Question : pourquoi ne pas interdire les camions dont la longueur les empêche de se croiser dans le virage devant la mairie ?



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises susceptibles de polluer les eaux, de nature et en quantité définies par l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, et signalés comme tels.

Question : que se passera-t-il le jour où le contenu d'un camion tombera dans la Guyonne, sachant qu'à cet endroit la route fait de nombreux virages avec une forte pente ?



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables, de nature et en quantité définies par l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, et signalés comme tels.

Question : est-il raisonnable d'autoriser le passage de tels camions dans le centre-village sachant que celui-ci concentre les activités de la commune ? (école, mairie, commerces, église, salle des fêtes...)

Pour en savoir plus : www.sdm-lesmesnuls.com rubrique « Dossiers ».

Ligne 400 000 volts



Un certain nombre de Mesnulois ont interpellé la SDM sur la réglementation en matière de voisinage de la ligne électrique de 400 000 volts qui passe en limites de la commune. La réglementation relative aux champs magnétiques 50 Hz ne prévoit pas, pour l'exposition du public, de distance limite par rapport aux lignes, mais un seuil de référence fixé à 100 μ T (100 microteslas). Sous une ligne électrique très haute tension à 400 000 volts, le champ moyen est de l'ordre de 6 μ T. Il décroît très rapidement avec la distance pour tomber à moins de 2 μ T à 30 mètres de la ligne, puis à moins de 0,2 μ T à 100 mètres.

Si la France respecte la réglementation internationale de 100 μ T, beaucoup de pays l'ont de leur côté abaissée, comme les Etats-Unis (20 μ T), l'Italie (3 μ T), la Suisse (1 μ T) ou la Suède (0,25 μ T) (source : www.lemonde.fr).

Nota : Les chiffres indiqués concernent des lignes à simple circuit. Pour les lignes doubles, ces valeurs restent vraies à condition de décaler la référence de distance d'environ 15 m.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée entre le président de l'AMF (Association des Maires de France) et le président du directoire de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) qui met à la disposition des Maires un service d'information et de mesures sur les champs magnétiques de très basse fréquence (50 Hz).

Projet de liaison Seine Aval - Saint Quentin en Yvelines

Le Conseil Général des Yvelines a déclaré, lors de la séance du 23 mars 2012, que le principe de cette liaison, qui consiste à relier l'A13 à Epône à la N12 du côté du Pontel, devra être maintenu dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) révisé. Par ailleurs, le Préfet de la région Ile-de-France a écrit en mars 2012, dans sa note d'enjeux de l'Etat concernant la révision du SDRIF, que la réalisation de cette liaison est primordiale.

Rappelons que si ce projet se réalise, le trafic aux Mesnuls passerait d'environ 300 poids lourds en 2010 à plus de 800 en 2020, selon une étude réalisée à la demande du Conseil Général des Yvelines (pour en savoir plus : www.jade-asso.fr).



Lien internet à découvrir

De l'eau sous nos pieds : <http://seine-normandie.brgm.fr/cgi-bin/piezo0?numnat=01825X0091/P1> puis « Graphique des mesures ».